



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Exactions commises contre la population palestinienne à Jérusalem

Question écrite n° 39012

Texte de la question

Mme Clémentine Autain alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les exactions commises depuis plusieurs jours à Jérusalem contre la population palestinienne. La répression menée actuellement par le régime de Netanyahu à Cheikh Jarrah, dans la vieille ville de Jérusalem, constitue un nouveau jalon insupportable de violences dans sa politique d'expropriation. Les nouvelles qui lui viennent font état de nombreuses exactions et de dizaines de blessés. L'assaut qui a visiblement été mené aujourd'hui au sein de la mosquée Al-Aqsa témoigne de la violence de la répression en cours. Éviction de familles palestiniennes, maisons occupées par des extrémistes israéliens, refus d'installer l'eau courante dans les immeubles palestiniens : dans le but d'affermir le contrôle d'Israël sur Jérusalem, tout est fait pour expulser les Palestiniens et les rendre invisibles dans l'espace public. L'ONU présente l'annexion par Israël de Jérusalem Est comme une violation du droit international. Alors qu'elle parle aujourd'hui de potentiels « crimes de guerre » et que les blessés se multiplient, le silence de la France est insupportable. Les exactions de l'extrême droite israélienne doivent trouver une réaction française au plus vite. Elle l'interpelle donc pour que la France condamne par voix officielle la répression en cours, et s'engage de toutes ses forces diplomatiques à ce que cesse cette politique d'annexion qui est contraire au droit international et au respect des droits humains.

Texte de la réponse

La France a immédiatement exprimé sa préoccupation à l'égard des tensions apparues au mois d'avril et condamné systématiquement les développements en matière de colonisation, notamment à Jérusalem. Elle n'a cessé de souligner les risques liés à la politique de colonisation, en particulier s'agissant des évictions à Jérusalem-Est. Elle a aussi rappelé la nécessité de la stricte préservation du statu quo historique dans les lieux saints de Jérusalem. Lors des récentes hostilités à Gaza, la France s'est mobilisée en faveur d'un cessez-le-feu rapide et d'une protection des civils. Elle a constamment rappelé qu'Israël doit exercer son droit à la légitime défense de manière proportionnée et dans le cadre du droit international. La cessation des hostilités intervenue le 21 mai, a interrompu un cycle de violences au lourd bilan humain. Cette étape a été le fruit des efforts diplomatiques collectifs des Européens, des Américains et de plusieurs pays arabes, notamment l'Égypte, la Jordanie et le Qatar, auxquels la France a pris toute sa part. L'enjeu désormais est de pérenniser ce cessez-le-feu, d'assurer que l'aide humanitaire parvienne rapidement aux populations civiles, et de revitaliser le processus de paix. Car cette escalade de violence a de nouveau démontré que seul un règlement du conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États est à même d'établir une paix durable dans la région. Ce règlement implique, notamment, la fin de la colonisation des territoires palestiniens. Il est aujourd'hui impératif de traiter les causes profondes du conflit israélo-palestinien. Sans véritable processus politique entre les parties, les mêmes causes produiront les mêmes effets et les cycles de violences se répèteront. La France est déterminée à jouer pleinement son rôle dans les efforts en ce sens. À cet égard, nous entendons poursuivre les initiatives engagées avec nos partenaires allemands, égyptiens et jordaniens avec lesquels nous avons organisé une réunion ministérielle à Paris le 11 mars dernier, visant à rebâtir la confiance nécessaire entre Israéliens et Palestiniens. Nous entendons poursuivre les efforts en ce sens en lien étroit avec nos partenaires

internationaux.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39012

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mai 2021](#), page 4168

Réponse publiée au JO le : [3 août 2021](#), page 6228